

En pratique

N'oubliez pas d'apporter le jour de l'examen :

- ◆ La lettre du médecin prescripteur de l'IRM et vos documents radiographiques antérieurs (radiographies, échographies, scanner ou IRM).
- ◆ Votre carte d'assuré social et de mutuelle.
- ◆ Eventuellement le produit de contraste qui vous a été prescrit lors de la prise de rendez-vous.

Il est nécessaire d'informer le radiologue :

- ◆ Si vous êtes porteur d'un pace-maker.
- ◆ Si vous êtes porteur d'une pompe à insuline.
- ◆ Si vous avez subi une intervention cardiovasculaire (valve cardiaque notamment).
- ◆ Si vous avez subi une intervention du cerveau ou de l'œil.
- ◆ Si vous avez une prothèse métallique.
- ◆ Si vous avez reçu des projectiles métalliques, même il y a longtemps, notamment près des yeux et si vous avez travaillé sur des métaux.
- ◆ Si vous êtes porteur d'implant auditif ou oculaire.
- ◆ Si vous êtes claustrophobe.
- ◆ Si vous êtes enceinte, ou si vous allaitez.
- ◆ Si vous avez un terrain allergique ou si vous avez eu une réaction allergique lors d'un examen antérieur avec injection d'un produit de contraste (scanner ou IRM).

Pendant l'examen :

- ◆ Suivez bien les indications qui vous seront données.
- ◆ N'hésitez pas cependant à signaler à l'équipe tout événement qui vous paraîtrait anormal.

Cachet du service de radiologie

Vous allez passer une IRM

Imagerie par Résonance Magnétique



En quoi consiste cet examen ?

Ce document a été conçu à votre intention. Il apporte des réponses aux questions que vous vous posez concernant le déroulement de l'examen.

N'hésitez pas à interroger l'équipe médicale pour tout renseignement complémentaire.